

CONSEIL D'ADMINISTRATION

1ER OCTOBRE 2024

15 membres sont présents. Le quorum étant atteint, M. Noury ouvre le conseil d'administration à 17h35.

M. Martin est désigné secrétaire de séance.

M. Noury demande l'accord du conseil d'administration pour ajouter à l'ordre du jour le point A9 (Convention de partenariat avec le Lycée Camille Jullian). Le conseil donne son accord.

A – AFFAIRES EDUCATIVES ET PEDAGOGIQUES

A1 : Approbation du compte-rendu du CA du 2 juillet 2024. Ce point n'est pas soumis au vote, le compte-rendu n'ayant pas encore été transmis.

A2 : modification de l'article 4 du règlement intérieur. Il s'agit d'ajouter la phrase : « *Toute calomnie, tout propos mensonger et/ou diffamatoire pourra faire l'objet d'une plainte aux services de police* ». Les parents d'élèves émettent des réserves par rapport à cette modification ; ils ne voient pas l'intérêt d'ajouter cette mention. Au contraire, M. Lamouroux explique qu'il est important de rappeler aux élèves/étudiants/apprenants qu'un dépôt de plainte auprès des services de police est possible.

- Abstention = 0
- Contre = 0
- Pour = 15

A3 : Calendrier stages élèves / stages étudiants du secteur industriel

- Abstention = 0
- Contre = 0
- Pour = 15

A4 : Vote dématérialisé pour les élections de parents d'élèves. Les parents d'élève défendent le principe du vote dématérialisé, qui leur économisera de longues heures de travail. Le vote sera organisé sur cinq jours à partir du lundi 7 octobre jusqu'au 11 octobre 2024 ; le dépouillement aura lieu à 14 heures ; un ordinateur sera mis à disposition des familles qui voudraient voter en présentiel, mais il n'y aura pas de vote papier, ni en présentiel, ni par correspondance. Le vote

dématérialisé sera géré par l'association Balotilo, pour un coût de 250 €. En effet, ce vote ne peut pas se faire via Pronote, qui ne répond pas encore aux conditions posées par la loi.

- Abstention = 0
- Contre = 0
- Pour = 15

A5 : Bilan première année licence BIM (présentation sans vote). M. Lamouroux présente le bilan de cette année, qui est très positif, avec 100 % de candidats reçus (13 candidats sur 13).

A6 : Mise à jour du protocole PHARE. M. Noury présente ce protocole déployé depuis plusieurs années par l'Etat. Mme Queyla pilotera le groupe, composé de personnels de tous horizons (Mme Queyla, des enseignants, M. Lamouroux, deux AED, un personnel de la région). Le point fort, c'est la réactivité de ce groupe, qui se réunit à la demande de toute personne du lycée ; il se réunit aussi pour mettre en place des actions sur le long terme (dispositif des ambassadeurs « non au harcèlement »). A la demande des parents, la liste exhaustive des membres du groupe leur sera envoyée.

[2 personnes rejoignent le CA]

- Abstention = 0
- Contre = 0
- Pour = 15

A7 : Convention licence tertiaire (commerce, vente et marketing). M. Lamouroux présente cette licence, qui est le pendant tertiaire de la licence BIM. Il s'agit d'une licence générale, avec un programme national ; ce n'est pas une licence professionnelle, contrairement à la licence BIM. Cette licence tertiaire mène donc à des poursuites d'études en Master. Elle est organisée en partenariat avec le CNAM : les enseignements ont lieu sur les deux sites, avec des intervenants du CNAM, du lycée Eiffel, du lycée Brémontier. En effet, le recrutement se fait sur différents lycées. A la rentrée 2024, cette licence a fait le plein, avec 22 étudiants. L'existence de cette licence offre une belle poursuite d'étude aux étudiants de BTS publics et permet de valoriser les BTS publics, face à la concurrence des BTS privés. Cette licence permet enfin au lycée Eiffel de prélever une taxe d'apprentissage.

- Abstention = 0

- Contre = 0
- Pour = 17

A8 : Convention région AQUITAPRO. Il s'agit de la reconduction du programme AQUITAPRO : versement de 86 000 € de subvention pour 86 stagiaires.

- Abstention = 0
- Contre = 0
- Pour = 17

A9 : Convention de partenariat avec le Lycée Camille Jullian (ajouté à l'ordre du jour). Une étudiante de classe préparatoire voudrait suivre des cours de russe au lycée Camille Jullian. Il faut donc approuver une convention de partenariat pour qu'elle puisse être accueillie en cours de russe.

[Une 18^{ème} personne intègre le CA.]

- Abstention = 0
- Contre = 0
- Pour = 18

B – AFFAIRES ADMINISTRATIVE ET DE FONCTIONNEMENT

B1 : Bilan voyage à Gavarnie. Le tarif a été réajusté : la participation des familles baisse, passant de 156 € à 112 €.

- Abstention = 0
- Contre = 0
- Pour = 18

B2 : Bilan projet Robo-cup. Un élève du lycée s'est beaucoup investi dans la recherche de dons d'entreprises pour financer le projet Robo-cup. L'acceptation de ces dons (2 000 €) est soumise à l'approbation du CA.

- Abstention = 0
- Contre = 0
- Pour = 18

B2 bis : Bilan financier Robo-cup à Eindhoven au mois de juillet. 4 180,27 € dépensés pour 4 800 € collectés. M. Picon propose d'affecter les 619,73 € d'excédent au prochain concours Robo-cup au Brésil.

- Abstention = 0
- Contre = 0
- Pour = 18

B3 : Admissions en non-valeur pour 1 335,56 €. Ce sont des créances allant de 6 centimes à 30 €. Au-delà de cette somme, le lycée ouvre des dossiers de contentieux.

- Abstention = 0
- Contre = 0
- Pour = 18

B4 - Convention d'occupation précaire d'un logement de fonction. 3 modifications d'occupation de logement ont eu lieu, par rapport à ce qui a été voté en juillet. Logement de Mme Diot : les factures de fluides seront refacturés au collège Alouette de Pessac. De plus, M. Noury n'occupant pas son logement, une personne de l'EN souhaiterait le louer pour 800 €/mois. Enfin, deux contractuels du lycée voudraient louer pour 500 €/mois un logement vide. Ces conventions seront valables jusqu'au 31 août 2025.

- Abstention = 0
- Contre = 0
- Pour = 18

B5 : Voyage à Paris organisé par Mme Becq : 10 élèves, 1 accompagnateur, AR dans la journée, pour 1 420 €. 900 € de contribution du lycée et 38 € de contribution des familles qui ont accepté.

- Abstention = 0
- Contre = 0
- Pour = 18

B6 : Contrat de maintenance des systèmes de restauration (appareil nécessaire à la prise de gabarit) ; contrat maintenance des défibrillateurs.

- Abstention = 0
- Contre = 0
- Pour = 18

QUESTIONS DIVERSES

« Est-il possible de disposer d'une boîte à livres dans le lycée ? » Après accord des professeurs documentalistes, la direction du lycée donne son accord.

L'ordre du jour étant épuisé, le conseil est levé à 18h40.